

CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR SA QUARANTE-TROISIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 7 au 18 octobre 1996

**Volume I**

**Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies**



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GENERALE

TD/B/43/12 (Vol.I)  
25 octobre 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

# **RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-TROISIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 7 au 18 octobre 1996

## **Volume I**

### **Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	6
<b>I. DECISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR . . . . .</b>	<b>7</b>
<b>A. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation (point 2 de l'ordre du jour) . . . . .</b>	<b>7</b>
Observations finales de M. Alec Erwin, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, président de la Conférence à sa neuvième session et président de la réunion de haut niveau . . . . .	7
<b>B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays de l'Asie de l'Est en matière de développement (point 3 de l'ordre du jour) . . . . .</b>	<b>10</b>
Conclusions concertées 434 (XLI III) : Interdépendance et questions économiques mondiales . . . . .	10
Résumé du Président sur le point 3 de l'ordre du jour . . . . .	11
<b>C. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (point 4 de l'ordre du jour) . . . . .</b>	<b>14</b>
Conclusions concertées 435 (XLI III) : Pays les moins avancés . . . . .	14
Résumé du Président du Comité de session I sur le point 4 de l'ordre du jour . . . . .	16
Annexe : Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat concernant le point 4 de l'ordre du jour . . . . .	18
<b>D. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (point 5 de l'ordre du jour) . . . . .</b>	<b>19</b>
Conclusions concertées 436 (XLI III) : Le développement de l'Afrique . . . . .	19
Annexe : Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat consacrée au point 5 de l'ordre du jour . . . . .	21

**TABLE DES MATIERES (suite)**

	<u>Page</u>
<b>E. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED</b> (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	24
Conclusions concertées 437 (XLVIII) : Activités de coopération technique . . . . .	24
Résumé du Président du Comité de session II sur le point 6 de l'ordre du jour . . . . .	25
<b>F. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant</b> (point 7 de l'ordre du jour) . . . . .	28
a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement . . . . .	28
b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED . . . . .	28
Conclusions concertées 438 (XLVIII) : Participation d'experts des pays en développement . . . . .	28
Annexe des conclusions concertées 438 (XLVIII) : Déclaration des Etats-Unis d'Amérique . . . . .	30
<b>G. Autres questions relatives au commerce et au développement</b> (point 8 de l'ordre du jour) . . . . .	32
a) Développement progressif du droit commercial international : vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international . . . . .	32
b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session . . . . .	32
<b>H. Questions diverses</b> (point 10 de l'ordre du jour) . . . . .	33
a) Examen de la politique de publication de la CNUCED . . . . .	33
Conclusions concertées 439 (XLVIII) : Politique de publication de la CNUCED . . . . .	33

**TABLE DES MATIERES (suite)**

	<u>Page</u>
Résumé du Président du Comité de session II sur l'examen de la politique de publication de la CNUCED . . . . .	34
b) Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes . . . . .	35
<b>II. QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .</b>	<b>35</b>
A. Ouverture de la session . . . . .	35
B. Election du Bureau (point 1 a) de l'ordre du jour) . . . . .	36
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 1 b) de l'ordre du jour) . . . . .	36
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (point 1 c) de l'ordre du jour) . . . . .	38
E. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil (point 1 d) de l'ordre du jour) . . . . .	38
F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (point 9 de l'ordre du jour) . . . . .	38
a) Examen des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale . . . . .	38
b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil . . . . .	39
c) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil . . . . .	39
d) Examen du calendrier des réunions . . . . .	40
e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil . . . . .	41
G. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session (point 11 de l'ordre du jour) . . . . .	41

**Annexes**

I. Ordre du jour de la quarante-troisième session

II. Participation

## INTRODUCTION

La quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 18 octobre 1996. Au cours de cette session, le Conseil a tenu sept séances plénières - 875ème à 881ème séances \*/.

Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives adoptées par le Conseil dans l'annexe à sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte, selon qu'il convient, des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I) et des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. II). Concernant les décisions consignées dans la section I, l'attention est appelée sur le paragraphe 56 de l'Engagement de Carthagène adopté à la huitième session de la Conférence, aux termes duquel : "Il conviendrait de recourir davantage à des conclusions concertées, des évaluations ou des résumés du Président".

Le volume II du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session - à paraître sous la cote TD/B/43/12 (Vol.II) - rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

---

\*/ Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 107 du "Partenariat pour la croissance et le développement" - document final adopté par la Conférence à sa neuvième session - la session ordinaire du Conseil "se tiendra en une seule fois, à l'automne, et durera environ 10 jours ouvrables".

I. DECISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR 1/

A. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A sa 881<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement a décidé d'incorporer dans le rapport sur sa quarante-troisième session les observations présentées par le Président de la réunion de haut niveau sur le point 2 de l'ordre du jour à la clôture des travaux de celle-ci, le 10 octobre 1996. Le texte en est reproduit ci-après.

Observations finales de M. Alec Erwin, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, président de la Conférence à sa neuvième session et président de la réunion de haut niveau 2/

Permettez-moi tout d'abord de remercier les participants de leur contribution d'une extrême clairvoyance. J'ouvrirai ces quelques brèves observations en disant que cette réunion a été un succès, tant au niveau du dialogue qu'au niveau des thèmes qui ont été abordés dans un climat de franchise, sans que soient nécessairement adoptées des positions intangibles. Il est important que mes propos ne soient en aucune manière considérés comme une tentative de résumer toute la complexité des débats qui ont eu lieu aujourd'hui. Cela ne serait pas possible, et je pense que ce serait également inapproprié si, en me livrant à cet exercice en tant que président de cette réunion de haut niveau, je devais le moins du monde essayer de fixer un programme de travail ou d'arrêter des positions définitives. Les propos qui suivent doivent donc être considérés comme une contribution supplémentaire à ce dialogue, afin que nous puissions tous réfléchir au résultat obtenu et aller de l'avant.

Nous avons - me semble-t-il - soulevé quelques questions importantes qui méritent plus amples analyse et réflexion. Au tout début, nous avons entendu ce que préféreraient les milieux économiques et financiers, et deux importantes questions ont été abordées dans cette discussion. La première était, comme M. Gregory l'a indiqué, que ce qu'évoquait la Chambre de commerce internationale était ce que serait un monde idéal. Aucun pays n'atteint cet idéal à ce stade et aucun ne l'atteindra peut-être jamais. Nous avons également été avertis que les milieux économiques et financiers pourraient n'être pas toujours unanimes sur une chose telle qu'un accord multilatéral sur les investissements. Mais s'il peut y avoir des différences à cet égard,

---

1/ Pour les décisions du Conseil relatives aux questions d'organisation et aux questions institutionnelles, voir la section II plus loin.

2/ La transcription des observations finales de M. Erwin a initialement été distribuée au Conseil sous la cote TD/B/43/11. Pour la liste des participants et le programme de la réunion de haut niveau, voir le chapitre I du document TD/B/43/12 (Vol.II).

ces milieux peuvent être unanimes sur ce qu'ils considèrent être un environnement favorable pour les investissements de leur point de vue et eu égard à leurs besoins. Les gouvernements devront en tenir compte, car ils sont, comme il a été indiqué, l'élément moteur essentiel.

Nous avons entendu les réserves, les points de vue, les observations de nombreux gouvernements, en particulier sur les conséquences qu'aurait pour eux un accord multilatéral. C'est l'un de mes compatriotes africains qui a probablement exprimé ces choses avec le plus de vigueur. Il s'agit là de réserves dont nous devons tenir compte à l'avenir. Nous avons entendu des arguments solides, pour et contre, sur la question de savoir si un accord multilatéral sur les investissements devrait être élaboré maintenant ou si nous devrions laisser les choses mûrir d'elles-mêmes, à partir du grand nombre d'accords existants, et eu égard en outre à la position critique qu'occuperait un tel accord conclu entre les pays membres de l'OCDE. L'un des points qui a commencé de ressortir des discussions des deux groupes, en particulier du second, a été que lorsque des régions commencent à débattre d'accords sur l'investissement, elles le font en même temps qu'elles examinent un certain nombre d'autres questions. La présentation du MERCOSUR nous a permis de le constater et je sais qu'il en va tout à fait de même pour la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans une région où les pays sont limitrophes et où existent des flux transfrontières, il est impossible de débattre des investissements sans débattre d'un large éventail d'autres questions - mouvements de population, projets conjoints d'infrastructure, etc. Il apparaît donc inévitable qu'il y ait des différences qualitatives entre l'ampleur, l'intensité et le détail des discussions au sein d'un groupement régional et les arrangements multilatéraux plus larges qui pourraient apparaître à terme. Je crois que cela n'a pas été suffisamment mis en lumière, car il en découle inévitablement que même si nous devions parvenir à un accord multilatéral, les pays pourraient, au niveau régional, aller au-delà d'un tel accord en raison de la dynamique qui a été évoquée précédemment.

De nombreux participants ont souligné d'une façon ou d'une autre - et M. l'Ambassadeur Rossier l'a exprimé avec une grande clarté à la fin - que nos débats d'aujourd'hui sur la nécessité d'un accord multilatéral ou la raison pour laquelle un tel accord est à l'ordre du jour (d'aucuns peuvent penser que ce n'est pas nécessaire à ce stade, mais la question est bien à l'ordre du jour) ne sont pas apparus ex nihilo. C'est la continuation d'un certain nombre de processus. Nous avons tous en mémoire, à la CNUCED, les débats extrêmement détaillés qui ont eu lieu à Midrand sur les processus économiques sous-jacents à la mondialisation - l'évolution des flux d'investissements et de capitaux et l'immédiateté de la connaissance et de l'information dans le monde entier qui sous-tend la mondialisation. L'animateur du premier groupe de discussion a souligné que, si l'on considérait les chiffres absolus, s'agissant des flux d'investissements, il y avait probablement eu autant de mouvements il y a une centaine d'années. Mais je crois qu'il est indéniable que les effets et la dynamique sous-jacente de ces investissements étrangers directs ont structurellement et profondément évolué. Dans nos débats sur le commerce à la CNUCED et dans les discussions sur l'investissement ici aujourd'hui, c'est ce qui ressort à nouveau. Nous devons réellement appréhender les changements économiques plus profonds qui conduisent à l'intégration de l'espace économique, comme M. Ricupero l'a indiqué à la neuvième session de la Conférence, car cela signifie automatiquement que de plus vastes questions sont en jeu. M. Graham et de

nombreux autres orateurs au cours de cette réunion ont insisté sur ce point. Ces discussions doivent faire l'objet d'une approche intégrée. De nombreux orateurs ont ainsi insisté sur la nécessité d'une analyse plus détaillée concernant la mobilisation des ressources pour l'investissement dans un pays, qu'il s'agisse des ressources intérieures ou des investissements étrangers directs, pour répondre à la question de savoir si nous sommes en mesure en tant que pays responsables de la gestion de notre propre économie de faire une distinction entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger. Je dirai, parlant pour l'Afrique du Sud, que nous considérons qu'il n'est pas possible que les investissements nationaux soient régis par un ensemble de forces économiques et les investissements étrangers par un autre ensemble de forces économiques.

Nous devons garder présente à l'esprit une précision importante apportée ici sur le volume en chiffres absolus de l'investissement étranger direct. Si je ne m'abuse, le professeur Lall a rappelé que les flux d'investissements étrangers directs représentaient quelque 5 % de l'épargne totale. La mobilisation des ressources constitue donc une opération gigantesque. J'estime qu'aucun de nos pays désireux de mobiliser ses propres ressources nationales ne peut éviter ou ignorer les changements qui se produisent dans les modes de production, dans la technologie, dans la commercialisation ni l'évolution qui résulte de la mobilité. Autrement dit, l'approche macro-économique globale que, ce faisant, nous adoptons, l'environnement que nous créons sont indissociables des phénomènes qui caractérisent la mondialisation.

Comme lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Midrand, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur la diversité et les impacts différents de la mondialisation. Cet aspect a de nouveau été très fortement mis en évidence par le représentant de la Chine. Le défi que nous avons à relever, je pense, est le suivant : comment tenir compte de cette diversité et ces impacts différents sans que notre dialogue soit un dialogue de sourds. Nous pouvons faire en sorte d'éviter ce danger dû à la pluralité des situations économiques et aux préoccupations immédiates dissemblables qu'elle engendre.

Il est un élément dont l'importance a déjà été soulignée à la neuvième session et de nouveau ici, mais sur lequel j'aimerais insister très vivement au nom d'un pays en développement concerné : la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions multilatérales. Il est absurde de dialoguer séparément et de procéder à des études distinctes dans le cadre de structures différentes. Il est essentiel à tout le moins que nous échangions des vues sur la manière dont nous pouvons ensemble examiner les problèmes et fonder nos positions sur des analyses convenablement documentées. Des intervenants ont mis en lumière ici un impératif dicté par le bon sens et qui, me semble-t-il, correspond à la mission dont la Conférence était chargée à sa neuvième session : la CNUCED doit non seulement faire oeuvre d'analyse, mais aussi, comme le Secrétaire général de la CNUCED l'a préconisé, faire de son mieux pour agir en collaboration avec les autres organisations multilatérales.

Je crois que les participants et les délégations peuvent se féliciter d'avoir participé à cette réunion d'une manière qui en a fait une véritable réussite. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Sauvart et ses collaborateurs ainsi que les autres membres du secrétariat pour avoir su une fois encore instaurer un dialogue et nous avoir évité certains pièges

inhérents aux réunions plus structurées qu'exige la diplomatie internationale, en nous permettant de nous exprimer avec franchise et ouverture d'esprit. Quoiqu'il arrive, ce dialogue doit continuer. D'ici à la Réunion ministérielle de l'OMC à Singapour, n'oublions pas que, comme nous l'avons constaté à la neuvième session de la Conférence, même si un accord - comme ceux du Cycle d'Uruguay - est conclu, sa mise en oeuvre est aussi importante, sinon plus importante, que sa signature. Pour cette mise en oeuvre, le dialogue est fondamental, car un accord imposé sans qu'aucun soutien ne l'étaye est voué à l'échec, voué à déboucher sur une polarisation de nos économies et de nos sociétés.

Je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de présider cette réunion. Le résumé que je viens de faire ne vous lie en aucune façon. S'il est pour vous une source d'inspiration, alors mes efforts auront, eux aussi, été couronnés de succès.

**B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays de l'Asie de l'Est en matière de développement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 434 (XLIII) : Interdépendance et questions économiques mondiales 3/

1. Le Conseil du commerce et du développement exprime sa gratitude au secrétariat de la CNUCED pour ce qu'il a accompli à ce jour, concernant l'expérience en matière de développement de certains pays en développement, dans le cadre de son analyse de l'interdépendance et des questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement. Il conviendrait que le secrétariat poursuive sa tâche en tenant compte, le cas échéant, des réalisations de pays en développement d'autres régions et des pays les moins avancés qui ont le mieux réussi et en tirant de ces réalisations des enseignements utiles.
2. Le Conseil prie le Secrétaire général de la CNUCED de formuler des enseignements dont les pays africains pourraient tirer profit et prend note du soutien accordé par le Japon à cet égard.
3. Le Conseil invite son Président à procéder à des consultations informelles sur les moyens d'améliorer l'examen par le Conseil de la question de l'interdépendance, en s'inspirant de l'expérience acquise à ce jour. A ce sujet, des décisions seraient prises lors d'une réunion directive du Conseil du commerce et du développement au printemps de 1997.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

---

3/ Initialement distribuées sous la cote TD/B/43/L.5. En les adoptant, le Conseil y a apporté un certain nombre de modifications qui ont été incorporées dans le présent texte.

Résumé du Président sur le point 3 de l'ordre du jour 4/

1. Divers problèmes généraux concernant la mondialisation et la libéralisation, de même que des questions plus spécifiques d'orientation, ont été abordés dans le cadre d'un débat fertile et instructif sur le point 3 de l'ordre du jour ("Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays d'Asie de l'Est en matière de développement"), s'appuyant sur la livraison de 1996 du Rapport sur le commerce et le développement (UNCTAD/TDR/16). Le débat a également englobé des discussions informelles animées faisant intervenir des experts extérieurs dont les opinions ont grandement contribué à une meilleure compréhension des questions en jeu. Cependant, certaines délégations ont regretté que le Rapport n'ait pas été disponible dans toutes les langues de travail de l'ONU avant la session du Conseil, car il avait de ce fait été difficile pour certains gouvernements de bien préparer les discussions.

2. Le Rapport 1996 a été bien accueilli par les délégations, qui en ont souligné la qualité de l'analyse. La plupart se sont félicitées de ce que l'étude des questions liées à l'interdépendance mondiale dans la perspective du développement tienne compte du consensus réalisé à la neuvième session de la Conférence. L'on a particulièrement appuyé les efforts de la CNUCED visant à analyser des expériences positives de développement en en tirant des enseignements pouvant être utiles à d'autres pays, notamment aux pays les moins avancés. Plusieurs délégations ont estimé que ce type d'analyse devait naturellement déboucher sur une exploitation pratique de ces enseignements. Un certain nombre de représentants ont dit qu'un examen des expériences positives observées dans d'autres régions, notamment en Amérique latine et dans les PMA les plus dynamiques, et les enseignements éventuels à en tirer pour d'autres pays devraient tenir pleinement compte de la spécificité des conditions sociales et politiques, ainsi que des différences de niveau de développement.

3. Le débat sur les expériences des pays d'Asie de l'Est a été sensiblement étoffé par des contributions émanant de cette région. Plusieurs délégations ont considéré que partager leur expérience avec d'autres pays en développement non seulement élargissait les choix d'orientation de pays actuellement confrontés à de redoutables défis en matière de développement, mais permettait également d'envisager une assistance technique et financière plus efficace de la part des économies plus avancées d'Asie de l'Est. Ces délégations ont dans l'ensemble largement souscrit à l'analyse par laquelle les auteurs du Rapport s'étaient efforcés de faire mieux ressortir le dosage particulier de mécanismes de marché et d'action des pouvoirs publics utilisé pour coordonner un processus de croissance économique et d'industrialisation accélérées. Une attention particulière a été accordée aux politiques employées pour encourager l'investissement et les exportations, ainsi que pour moderniser les technologies, renforcer la formation et améliorer le capital humain. Le rôle primordial joué par des taux élevés d'investissement dans le secteur privé et par les investissements d'infrastructure publique dans l'élimination

---

4/ Initialement distribué sous la cote TD/B/43/L.4, le résumé du Président sur le point 3 a été incorporé dans le présent rapport conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa 881ème séance, le 18 octobre 1996.

des contraintes pesant sur l'offre constituait, de l'avis général, l'une des principales leçons à transposer de l'Asie de l'Est à d'autres pays en développement. On a également constaté l'effet positif exercé à cet égard par des politiques sélectives en matière d'investissement étranger direct, mais plusieurs délégations ont jugé nécessaire de procéder à des études empiriques et à des travaux de recherche supplémentaires sur les liens entre la libéralisation, l'investissement étranger direct, la technologie et le développement, à la lumière des expériences de l'Asie de l'Est.

4. On s'est accordé à reconnaître que les décideurs dans les pays en développement mesuraient mieux à présent le rôle du marché en tant que fondement de la croissance économique. Certaines délégations ont noté que les programmes classiques d'ajustement structurel coïncidaient dans une large mesure avec bon nombre de caractéristiques de l'évolution positive de l'Asie, alors que d'autres ont soutenu que la dynamique du "miracle asiatique" ne pouvait se résumer à l'approche fonctionnelle préconisée par les institutions de Bretton Woods, estimant que le rôle complémentaire et, le cas échéant, correctif de l'Etat n'avait pas été suffisamment pris en compte dans nombre de débats récents sur la politique de développement et les programmes d'ajustement structurel. Il a été avancé que, dans la nouvelle génération de programmes d'ajustement structurel à entreprendre en Afrique, il faudrait prendre en considération les leçons de l'expérience de l'Asie de l'Est. Cependant, quelques délégations de cette région ont mis en garde contre une appréciation inconditionnelle de leur expérience, en reconnaissant que des erreurs avaient été commises qui devaient être également prises en compte dans le processus d'apprentissage.

5. Beaucoup de délégations se sont tout particulièrement intéressées à la question de savoir comment les pays d'Asie de l'Est avaient mis à profit des ressources extérieures pour renforcer la dynamique de leur croissance intérieure. L'accès aux marchés, les capitaux étrangers et la technologie ont également été considérés comme des facteurs déterminants du développement de tous ces pays. Un certain nombre de délégations ont exprimé des doutes quant à la possibilité de recourir à des orientations commerciales et industrielles plus sélectives - analogues à celles que certains pays d'Asie de l'Est semblaient avoir employées - dans le cadre d'un nouvel environnement commercial où, du fait d'une libéralisation accrue, il était plus difficile à l'Etat de formuler de manière autonome sa politique économique nationale. Elles ont instamment invité le secrétariat à entreprendre des travaux pour définir des possibilités d'action concrètes qui soient compatibles avec les Accords du Cycle d'Uruguay.

6. L'optimisme du Rapport de cette année quant au contexte mondial dans lequel pouvait s'inscrire une industrialisation axée sur l'exportation a suscité un certain scepticisme chez plusieurs délégations. Si, d'après le sentiment général, la mondialisation ouvrait de multiples perspectives nouvelles aux pays en développement, pour certaines délégations elle comportait également un risque accru de marginalisation. Plusieurs délégations ont jugé que l'environnement économique et commercial international était actuellement beaucoup moins favorable qu'à l'époque où l'Asie de l'Est avait amorcé son décollage économique pour atteindre ensuite une croissance soutenue. Divers facteurs, notamment une croissance plus faible dans les économies avancées, un protectionnisme accru et une concurrence beaucoup plus

vive entre exportateurs des pays en développement, semblaient avoir contribué à cette évolution.

7. Compte tenu des nouveaux obstacles que devaient affronter au niveau mondial les décideurs des pays en développement, de nombreuses délégations se sont intéressées à la dimension régionale du succès de l'Asie de l'Est, où le commerce et l'investissement avaient contribué à la diffusion de facteurs de croissance parmi des pays se trouvant à différents niveaux de développement. Plusieurs délégations ont fait état des efforts accrus déployés dans cette direction dans leur propre pays et, en particulier, de l'approche graduelle adoptée en la matière. Un certain nombre de délégations ont instamment demandé que des travaux supplémentaires soient consacrés à cet aspect de la réussite de l'Asie de l'Est et aux conséquences pouvant en découler pour les stratégies de développement en général.

8. L'idée, présentée dans le Rapport, d'un service de marketing et d'information destiné à aider bon nombre de nouvelles économies industrielles à élaborer leurs stratégies d'exportation en observant les conditions du marché pour certains articles manufacturés à forte intensité de travail a été diversement appréciée. Plusieurs délégations ont noté que cette tâche occupait déjà une large place dans les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC et dans l'aide bilatérale au développement. Certaines délégations ont cependant invité le secrétariat à approfondir la question.

9. D'importantes divergences d'opinions sont apparues à propos des perspectives à court terme et à moyen terme de l'économie mondiale. D'aucuns ont estimé que les progrès appréciables réalisés sur le plan de la stabilité mondiale commençaient à se traduire par une croissance plus soutenue, notamment dans le Nord. Les taux de croissance récemment enregistrés en Afrique et en Amérique latine étaient également encourageants à cet égard. Cependant, selon d'autres évaluations, le rythme global de croissance de l'économie mondiale restait insuffisant et la reprise observée dans de nombreuses régions du monde était encore trop récente pour autoriser des prévisions solides quant à l'évolution ultérieure. Pour un certain nombre de délégations, les politiques déflationnistes adoptées par les pays développés et l'accent mis sur la prévention de tensions jugées inflationnistes avaient pu contribuer à freiner la croissance de l'économie mondiale, les principaux pays industriels assurant encore les trois quarts de la production mondiale. Certaines délégations ont redouté que la persistance, voire la montée du chômage dans ces pays n'engendrent des pressions dans le sens d'une dénonciation des engagements pris dans les Accords du Cycle d'Uruguay, ce qui mettrait en péril des stratégies de croissance axées sur l'exportation du type de celles qui étaient suivies en Asie de l'Est. D'autres délégations ont estimé que l'assainissement des finances publiques était l'une des tâches essentielles de la politique économique et qu'un abaissement des taux d'intérêt, ainsi que des perspectives à long terme plus positives encourageraient l'expansion de l'économie mondiale.

10. Parmi les contraintes pesant actuellement sur les pays en développement, le problème de la dette a été évoqué par de nombreuses délégations. L'examen de la question de l'endettement dans le Rapport a été largement apprécié et considéré comme un aperçu intéressant et exact de l'action entreprise par les institutions de Bretton Woods. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur gratitude à la CNUCED pour les travaux utiles réalisés en matière de

gestion de la dette et dans les négociations au Club de Paris. Quelques délégations ont mentionné de récentes propositions formulées à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international visant à alléger le fardeau de la dette des pays les moins avancés. Ces propositions ont été favorablement accueillies dans la mesure où elles orientaient le débat dans la bonne direction, mais un certain nombre de délégations ont jugé qu'il était possible de faire plus, tout particulièrement pour les pays les plus pauvres lourdement endettés. Elles ont estimé que les critères de viabilité de l'endettement restaient restrictifs et qu'il fallait à la fois faire preuve de souplesse dans l'application aux pays des critères de qualification et prévoir un échéancier réaliste. Quelques délégations ont déclaré que le problème de la dette devait être traité par les institutions de Bretton Woods et que le Rapport devait se concentrer sur les nouvelles priorités convenues à la neuvième session de la Conférence.

11. On a également fait l'éloge du Rapport pour son examen utile et intéressant des facteurs influant sur les flux internationaux de capitaux. L'importance des cadres réglementaires nationaux a été mentionnée et quelques orateurs ont fait valoir que, vu la forte instabilité de ces flux, des contrôles pouvaient être exercés à titre temporaire, mais que ceux-ci devaient être étayés par des ajustements appropriés de politique générale.

12. Certaines délégations ont appelé l'attention sur des questions qui n'avaient pas été abordées dans le Rapport de cette année et qu'il serait utile de traiter dans de futures livraisons. Il s'agissait notamment de l'incidence des politiques et du développement économique sur la justice sociale et la pauvreté, ainsi que d'une évaluation plus détaillée des débouchés d'exportation effectivement ouverts aux pays en développement par le Cycle d'Uruguay.

**C. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés**

(Point 4 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 435 (XLIII) : Pays les moins avancés 5/

1. Des politiques et des mesures, aux niveaux national et international, visant à parer au danger d'une poursuite de la marginalisation des pays les moins avancés dans le système commercial international ont été recommandées dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et dans les décisions adoptées à la Réunion d'examen global à mi-parcours de ce programme. Par ailleurs, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session a indiqué des mesures à prendre pour promouvoir l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans le processus de mondialisation et de libéralisation rapides de l'économie internationale. Dans l'élaboration de ces mesures, on a tout particulièrement veillé à aider les PMA à optimiser leurs débouchés potentiels et à limiter le plus possible les risques pouvant découler des Accords du Cycle d'Uruguay.

---

5/ Initialement distribués sous la cote TD/B/43/SC.1/L.2.

2. Renforcer la capacité des PMA d'exploiter les avantages potentiels des Accords du Cycle d'Uruguay impliquerait de renforcer leur capacité de produire, dans des conditions compétitives, des biens et services exportables. Cela exigera, comme indiqué dans les décisions de la Réunion d'examen global à mi-parcours et de la neuvième session de la Conférence, des initiatives nationales et une assistance bilatérale et multilatérale à long terme visant à améliorer des politiques propices à la création de courants commerciaux et à éliminer les obstacles à la production.

3. A cet égard, le Conseil du commerce et du développement réaffirme les décisions et conclusions de la Réunion d'examen global à mi-parcours et de la Conférence à sa neuvième session pour ce qui est des questions concernant le commerce des PMA et les questions connexes.

4. Le document final de la neuvième session de la Conférence stipule, en son paragraphe 83, que : "Les travaux de la CNUCED devraient être axés sur les besoins particuliers des pays en développement, tout spécialement des PMA, et être centrés sur les problèmes de développement. Ils devraient être pragmatiques et aider à orienter les politiques nationales, ainsi qu'à créer un environnement propice au commerce et au développement." L'intégration des PMA dans l'économie mondiale et le système commercial international impliquerait le développement de capacités d'exportation pour la production, dans des conditions compétitives, de biens et services marchands. A cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED est invité à élaborer pour certains PMA des programmes nationaux intégrés à l'échelle de la CNUCED en centralisant les contributions des divisions de la CNUCED, conformément aux priorités définies par les PMA considérés.

5. La CNUCED devrait instaurer une collaboration et une coordination étroites avec les organisations compétentes, telles que l'OMC, le CCI, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, l'ONUDI et d'autres organismes de développement, pour la conception et l'exécution des activités susmentionnées, afin d'assurer la cohérence des conseils et des mesures de soutien.

6. Le Conseil du commerce et du développement demande au secrétariat de la CNUCED et aux commissions, dans l'exécution de leurs tâches, d'accorder une importance particulière aux besoins spéciaux des PMA. En présentant leurs rapports au Conseil, les commissions devraient, chaque fois que possible, s'efforcer de faire ressortir les résultats présentant un intérêt particulier pour les PMA.

7. Le Conseil demande également au Bureau élargi d'étudier de quelle façon il pourrait à l'avenir réaliser son examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en vue de permettre un débat approfondi sur cette question eu égard aux priorités définies par la Conférence à sa neuvième session.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session I  
sur le point 4 de l'ordre du jour 6/

Introduction

1. Conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale et au document final de la neuvième session de la Conférence, le Comité de session I du Conseil du commerce et du développement a procédé au sixième examen annuel des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en se fondant sur le *Rapport sur les pays les moins avancés, 1996*, et son additif. Je tiens à féliciter le secrétariat de la CNUCED de cet excellent document, qui contient des données et des analyses précieuses et qui s'est révélé particulièrement utile aux gouvernements des PMA ainsi qu'à leurs partenaires de développement.

2. Le Comité a également eu un échange de vues informel et un débat fructueux sur les mesures prises récemment en ce qui concerne le commerce et l'endettement extérieurs des PMA. La participation de hauts fonctionnaires et d'experts des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement a beaucoup contribué à un dialogue constructif. (Pour le résumé de la réunion-débat, voir l'annexe).

Croissance récente

3. On a fait observer que les PMA pris dans leur ensemble avaient enregistré quelques progrès sur le plan économique en 1994 et 1995, après de longues années de stagnation ou de détérioration. D'après les estimations, 14 des 48 PMA avaient connu une forte croissance en 1995, leur PIB augmentant de plus de 5 %. C'était en Afrique que le redressement avait été le plus net, ce qui était encourageant. Comme l'indiquait le *Rapport sur les PMA de 1996*, l'amélioration générale de la situation des pays les moins avancés était due à toute une série de facteurs, notamment les progrès de la stabilisation politique et sociale dans certains pays, les avantages procurés par les réformes économiques intérieures, le raffermissement des cours des produits de base depuis 1994 et de bonnes conditions météorologiques. Les efforts déployés pour suivre une politique budgétaire et monétaire plus prudente, de façon à réduire les déséquilibres macro-économiques, avaient également contribué à la baisse de l'inflation dans plusieurs pays et rendu confiance aux investisseurs. Toutefois, malgré cette évolution globalement positive, on ne voyait pas encore se dessiner un revirement décisif de situation socio-économique de ces pays.

APD et dette

4. La diminution constante de la part du PNB consacrée par les pays donateurs à l'APD en faveur des pays les moins avancés - qui, en 1994, avait été inférieure de plus de moitié aux objectifs fixés à la Conférence de Paris, sans compter que les donateurs fidèles à leurs engagements dans ce domaine étaient moins nombreux qu'en 1990 - était un sujet de vive préoccupation. Certains pays avaient cependant accru leur aide, ce dont il fallait se

féliciter, mais les donateurs devaient redoubler d'efforts pour respecter les objectifs et engagements du Programme d'action, qui avaient été réaffirmés lors de l'examen global à mi-parcours et à la neuvième session de la Conférence.

5. Certains PMA s'étaient résolument employés à attirer l'investissement étranger direct, en libéralisant leur économie et en prenant de nouvelles mesures d'incitation. Malgré tout, le niveau des apports d'IED n'était guère encourageant. On a souligné la nécessité de prendre d'autres mesures, avec l'appui de la communauté internationale, pour accroître l'investissement étranger direct dans ces pays. Il fallait notamment les aider à s'attaquer à des problèmes fondamentaux concernant les moyens intérieurs, et notamment à renforcer leur infrastructure et leur capacité de production. Il importait aussi d'améliorer la réglementation nationale et l'accès aux marchés.

6. La charge de la dette des PMA, en particulier celle des pays africains, demeurait exceptionnellement lourde et freinait beaucoup leur développement. La part croissante des obligations envers les institutions multilatérales dans l'encours total et le service de la dette était particulièrement préoccupante. A cet égard, les progrès considérables accomplis au cours des dernières semaines dans la recherche d'une solution aux problèmes des pays pauvres lourdement endettés étaient encourageants. Il fallait citer en particulier l'engagement concerté pris par la communauté financière internationale et le Club de Paris d'adopter des mesures supplémentaires pour ramener à un niveau supportable la charge de la dette des pays remplissant les conditions requises, dans les cas où la pleine utilisation des mécanismes d'allégement existants ne semblait pas pouvoir donner des résultats suffisants. Les PMA ont souligné que l'efficacité de ces mesures dépendrait de la nature des critères d'admissibilité et de la souplesse de leur application. Les créanciers hors Club de Paris étaient également encouragés à prendre des dispositions analogues pour alléger la dette extérieure des PMA.

#### Commerce extérieur

7. Le document final de la neuvième session de la Conférence mettait en relief les problèmes posés aux PMA par la mondialisation et la libéralisation, et soulignait la nécessité de venir en aide à ces pays afin d'éviter une aggravation de leur marginalisation. Pour avoir plus largement accès aux marchés mondiaux en pleine expansion, les pays avaient besoin de structures de production efficaces permettant de satisfaire à des exigences croissantes en matière de qualité, de coût et de livraison. Ces exigences contrastaient vivement avec les principales caractéristiques du secteur d'exportation des PMA, qui souffrait cruellement d'un manque de diversification et de l'insuffisance des compétences entrepreneuriales et administratives, des moyens technologiques, de l'infrastructure matérielle et des services d'appui comme les services de financement, de commercialisation et d'assurance. L'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale exigerait une action concertée de la part de ces pays et de la communauté internationale. A cet égard, l'attention est appelée sur les conclusions concertées concernant le point 4 de l'ordre du jour 7/.

---

7/ Voir plus haut les conclusions concertées 435 (XLIII).

Annexe

Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat  
concernant le point 4 de l'ordre du jour

1. Les débats ont porté essentiellement sur le plan d'action en faveur des PMA que l'OMC est en train d'élaborer, et sur les mesures prises récemment par la Banque mondiale et le FMI pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Voici un résumé des principales observations qui ont été formulées.
2. On a fait observer que le plan d'action, s'il était bien conçu et dûment mis en oeuvre, contribuerait à améliorer les perspectives commerciales des PMA ainsi qu'à accélérer leur intégration dans l'économie et les échanges internationaux, en voie de mondialisation et de libéralisation rapides. L'allègement de la dette aiderait également à dégager des ressources précieuses pour les PMA, ce qui pourrait faciliter l'ajustement et les réformes entreprises pour surmonter les obstacles structurels et remédier aux carences de la production.
3. Le plan d'action de l'OMC comprendrait sans doute trois volets : amélioration des conditions d'accès aux marchés; promotion de l'IED; coordination et coopération entre les organisations internationales compétentes. Le projet de plan serait présenté à la première Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendrait à Singapour en décembre 1996. Une réunion ministérielle des PMA serait organisée en novembre pour aider ces pays à s'y préparer. Après la conférence, l'Organisation mondiale du commerce convoquerait une réunion de haut niveau afin d'étudier les possibilités de coopération et de coordination entre l'OMC, la CNUCED, le CCI, la Banque mondiale et le FMI pour l'exécution du plan d'action.
4. Certains participants ont fait remarquer que le plan d'action de l'OMC constituerait un important instrument pour améliorer l'accès des PMA aux marchés, mais ne garantirait peut-être pas en soi l'essor des exportations. Il devrait être étayé par des mesures visant à surmonter les obstacles à la production : mise en place de l'infrastructure humaine, matérielle et institutionnelle nécessaire, amélioration des moyens technologiques et soutien pour améliorer la politique commerciale et l'action connexe. Une assistance technique et financière a été jugée nécessaire pour résoudre les problèmes à long terme.
5. On a insisté sur la nécessité d'une collaboration permanente entre la CNUCED et l'OMC pour fournir une assistance technique aux PMA dans le domaine du commerce. Elles devraient concevoir et exécuter ensemble des mesures spéciales. Certains participants ont souligné que l'assistance technique ne devrait pas se limiter à l'organisation de séminaires et à la fourniture de services d'experts : elle devait aussi aider à résoudre les problèmes fondamentaux restreignant la capacité de production des PMA. Il fallait l'adapter aux besoins particuliers de chaque pays. Une démarche pluridisciplinaire était nécessaire pour les programmes d'assistance en faveur des PMA.
6. Les participants ont étudié la question de l'investissement étranger direct dans les PMA. La plupart des pays les moins avancés avaient adopté

une politique libérale pour attirer ce type d'investissement, mais les apports demeuraient faibles. Certains participants étaient d'avis que le problème ne tenait pas à la politique suivie, mais aux carences structurelles des PMA. Les investisseurs étrangers préféraient investir dans les pays dotés d'une meilleure infrastructure. Les pays développés, les pays en développement plus avancés et les organisations internationales compétentes devraient collaborer pour encourager l'IED dans les PMA.

7. Les participants ont également étudié les mesures envisagées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Sur les 41 pays classés dans cette catégorie, 29 étaient des PMA. Ces mesures visaient à ramener la charge de la dette extérieure des pays considérés à un niveau supportable, pour qu'elle ne compromette pas l'ajustement et les réformes. Seuls pourraient en bénéficier les pays qui suivaient une sage politique et qui se montraient capables de tirer efficacement parti de l'aide accordée. Le programme convenu coûterait 5,5 milliards de dollars, d'après les estimations, et serait financé par la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI, par la Banque mondiale et par le Club de Paris, qui devrait consentir des allègements allant jusqu'à 80 %. Les opérations ne seraient pas nécessairement soumises à une moindre conditionnalité pour les pays débiteurs.

**D. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique**

(Point 5 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 436 (XLIII) : Le développement de l'Afrique 8/

1. Conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement" adopté par la Conférence lors de sa neuvième session, et en particulier au paragraphe 107 c), le Conseil a examiné, à sa quarante-troisième session, les progrès de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et étudié la contribution de la CNUCED à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Il a également tenu une réunion-débat sur la situation en Afrique, avec la participation de ministres et d'ambassadeurs 9/.

2. Lors des discussions du Conseil et de la réunion-débat, on a constaté que les efforts des pays africains dans divers domaines s'étaient traduits par une nette amélioration de leur situation économique globale : en 1995, trois seulement avaient enregistré une croissance négative, et 12 avaient atteint l'objectif d'un taux de croissance annuelle de 6 %. Le Conseil a pris note des réformes constitutionnelles, politiques, réglementaires et économiques entreprises par de nombreux pays du continent pour assainir leur situation macro-économique, faciliter l'investissement, mobiliser l'épargne intérieure,

---

8/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.1/L.4.

9/ Le rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat est annexé à ces conclusions concertées.

mettre en valeur les ressources humaines et développer la production ainsi que les exportations.

3. Le Conseil a également pris note des efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir l'action des pays d'Afrique, notamment grâce à l'allégement de leur dette, à l'octroi de préférences commerciales, à l'utilisation de mécanismes compensatoires pour leurs exportations, à la fourniture de ressources et à l'exécution de divers programmes d'assistance financière et technique à l'échelle bilatérale et multilatérale.

4. Le Conseil a réaffirmé les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et a instamment prié tous les partenaires de développement d'appliquer le plus tôt possible les recommandations qui y figuraient. A cet égard, il fallait que la CNUCED joue le rôle qui lui incombait dans l'exécution du Nouveau Programme.

5. La contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique pourrait consister, entre autres, à :

- a) Poursuivre et étoffer le programme concernant l'efficacité commerciale pour les pays africains intéressés;
- b) Améliorer les services d'appui destinés à faciliter le commerce et les exportations;
- c) Aider à élaborer des politiques nationales pour promouvoir et attirer l'investissement étranger direct;
- d) Aider à élaborer des politiques nationales pour favoriser le développement du secteur privé, l'assistance portant notamment sur les PME et les questions de privatisation;
- e) Fournir une assistance aux pays africains pour leur permettre de s'intégrer dans le système commercial mondial, d'accroître leur pouvoir de négociation, ainsi que d'améliorer leurs moyens et leur politique dans le domaine de la concurrence;
- f) Faciliter la coopération des pays africains intéressés dans le domaine du commerce, de l'investissement et de la technologie, grâce à l'exécution de projets d'assistance technique et à la fourniture de conseils;
- g) Faire connaître les leçons tirées des succès remportés par d'autres pays en matière de développement, et étudier de façon approfondie des problèmes de développement particuliers intéressant l'Afrique, les pays africains et la coopération économique entre ces pays;
- h) Contribuer à la diversification verticale et horizontale dans les pays tributaires des produits de base, et promouvoir l'utilisation d'instruments de gestion des risques en faveur des producteurs et exportateurs;

- i) Fournir un appui constant dans le domaine de la gestion de la dette.

6. Le Conseil invite les donateurs à verser des contributions extrabudgétaires à la CNUCED pour lui permettre d'exécuter ses activités dans les pays africains et de financer les programmes d'assistance technique nécessaires.

7. Le secrétariat de la CNUCED devrait coopérer étroitement et coordonner ses travaux et sa contribution avec d'autres organisations internationales et organismes de développement, en particulier l'OMC, la BIRD, le CCI, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD, l'UNESCO et des organisations régionales ou sous-régionales.

8. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à informer le Conseil, lors d'une réunion directive, de la façon dont il entend mettre en oeuvre les propositions qui précèdent. Le secrétariat est également prié de faire rapport au Conseil, à sa prochaine session, sur l'exécution et les progrès de ces activités, ainsi que sur les éventuels problèmes rencontrés.

9. L'examen de la question de l'Afrique au Conseil devrait être organisé de façon à permettre un échange général de vues, ainsi qu'un débat informel plus ciblé avec la participation d'experts. La documentation établie par le secrétariat devrait être axée sur des thèmes précis. Les délibérations du Conseil devraient viser à mettre en lumière les domaines appelant des mesures spéciales.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

Annexe

Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat  
consacrée au point 5 de l'ordre du jour

1. Les participants ont examiné les questions suivantes :
- Les principaux problèmes et les perspectives de l'Afrique;
  - Le rôle et l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique dans le développement de l'Afrique;
  - Les possibilités de copier le modèle est-asiatique;
  - La contribution de l'ONU à la solution des problèmes de l'Afrique.
2. L'Afrique pouvait devenir le plus riche des continents, mais à cause de certaines carences de la politique intérieure, de conditions extérieures défavorables et de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme (guerres civiles et conflits), elle était en fait le plus pauvre. Le nombre de pays africains classés dans la catégorie des PMA avait même augmenté : ils étaient désormais 33, sur un total de 48. L'Afrique était à la traîne dans la production et les échanges mondiaux, et n'arrivait toujours pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers directs. Le taux de croissance du PIB était le plus faible du monde. Quant au développement humain, dans son dernier

rapport à ce sujet, le PNUD situait la majorité des pays africains au bas de l'échelle.

3. Conformément aux engagements pris dans le Nouveau Programme, les pays africains avaient adopté une politique libérale pour attirer l'investissement étranger direct, mis en oeuvre des programmes de privatisation, procédé à des réformes financières et politiques, accru la transparence ainsi que la responsabilité, renforcé et rationalisé les groupements régionaux et créé des mécanismes pour prévenir et régler les différends. Malgré ces efforts, leur situation n'avait pas changé.

4. Les difficultés de l'Afrique étaient imputables à des facteurs intérieurs comme :

- a) L'insuffisance ou l'inadaptation de la politique économique;
- b) Le fait que la gestion laissait à désirer (ethnicité, manque de transparence, coups d'état militaires, corruption et non-respect du droit);
- c) Les carences de la production - manque de diversité, problèmes structurels (étroitesse de la base de production et d'exportation, incapacité de soutenir la concurrence dans le commerce mondial);
- d) Des catastrophes naturelles - sécheresse, désertification - et l'épidémie de SIDA.

5. Parmi les problèmes d'origine extérieure, on pouvait citer :

- a) L'endettement des pays africains (dont certains consacraient 50 % de leurs recettes d'exportation au service de leur dette, le rapport de l'encours de celle-ci au PIB étant deux fois plus élevé que la moyenne pour les autres pays en développement endettés);
- b) La diminution de l'APD allouée à l'Afrique (lassitude des donateurs); l'Afrique perdait des ressources au profit d'autres régions, la volonté politique faisant défaut;
- c) La détérioration des termes de l'échange due en particulier au commerce des produits de base;
- d) Des problèmes d'accès aux marchés et des difficultés liées au Cycle d'Uruguay (ADPIC);
- e) Les difficultés rencontrées pour attirer l'investissement étranger direct, en dépit de vastes réformes économiques et d'importantes mesures de libéralisation.

6. Les participants à la réunion-débat ont souligné que le redressement de l'Afrique passait par :

- a) L'autosuffisance et le renforcement des efforts pour faciliter l'intégration et la coopération économiques, y compris

la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale, auxquelles il convenait d'apporter une assistance accrue;

- b) La consolidation de la paix et le règlement des différends, avec notamment l'élimination des causes des conflits sociaux (domaine exigeant une attention prioritaire);
- c) L'approfondissement des réformes économiques, sociales et politiques;
- d) L'investissement dans le transfert de technologie, qui devrait être associé aux techniques locales et à la mise en valeur des ressources humaines.

7. Les participants ont demandé à la communauté internationale :

- a) De faciliter le redressement et le développement de l'Afrique comme elle s'y est engagée, et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir au continent une assistance digne de ce nom;
- b) De reconnaître l'importance de l'exécution des programmes internationaux existants en faveur de l'Afrique;
- c) De s'attaquer efficacement aux problèmes posés par l'endettement extérieur de l'Afrique;
- d) D'accroître les apports de ressources à l'Afrique, y compris sous forme d'IED;
- e) D'étayer les efforts de diversification de l'Afrique;
- f) De mettre en place des mécanismes appropriés pour remédier à la détérioration des termes de l'échange;
- g) De fournir une aide aux mécanismes sous-régionaux de coopération.

8. Les participants ont fait observer que de très nombreux programmes internationaux en faveur de l'Afrique avaient été mis en oeuvre sous les auspices de l'ONU, mais qu'ils n'avaient pas produit de résultats tangibles. La situation avait au contraire continué à se détériorer pendant leur exécution. Outre que la volonté politique faisait défaut, en ce sens que les ressources consacrées à ces programmes étaient insuffisantes, la coordination au sein du système des Nations Unies laissait beaucoup à désirer. On ne pouvait donc que se féliciter de l'Initiative du système des Nations Unies pour l'Afrique, en espérant qu'elle améliorerait la coopération. Cette initiative devrait cependant non pas remplacer le Nouveau Programme, mais servir de catalyseur et en faciliter l'application.

9. Les questions concernant le rôle de la CNUCED comprenaient : a) sa contribution particulière à l'Initiative spéciale pour l'Afrique dans le domaine du commerce et de l'accès aux marchés; b) son éventuel rôle d'organisme chef de file pour l'investissement, dans le cadre de cette initiative.

10. Les participants ont également pris note des activités exécutées par certains pays donateurs en Afrique. A la suite de la première conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon avait organisé plusieurs réunions : un forum Asie/Afrique à Bangdung (Indonésie), en décembre 1994; un atelier régional sur la mise en oeuvre de la déclaration de Tokyo, pour l'Afrique orientale et australe, qui s'était tenu à Harare (Zimbabwe), en juillet 1995; une réunion d'experts sur le financement public, le développement du secteur privé, le commerce, l'agriculture, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement de l'infrastructure, qui avait eu lieu aux Seychelles, en décembre 1995. D'autres initiatives du Gouvernement japonais ont également été citées.

11. Au lendemain du Cycle d'Uruguay, l'Afrique devrait attendre la mise en oeuvre des engagements pris en sa faveur. L'organisation de négociations sur l'investissement était donc prématurée. La CNUCED était le seul organisme international à composition universelle qui fût capable d'étudier les questions pluridimensionnelles, d'organiser des débats sérieux et de nourrir la réflexion. C'était là un moyen naturel de faire "mûrir" ces questions avant d'engager des négociations.

12. Enfin, les participants ont félicité la Norvège et le Japon de leurs efforts pour venir en aide à l'Afrique.

**E. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED**

(Point 6 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 437 (XLIII) : Activités de coopération technique 10/

Le Conseil du commerce et du développement a décidé :

- i) De demander au Secrétaire général de la CNUCED de mettre au point la stratégie et le plan de coopération technique avant la fin de 1996, en consultation avec les Etats membres, sur la base des décisions adoptées à Midrand et des propositions figurant dans son rapport (TD/B/43/7), ainsi que des observations s'y rapportant, en tenant compte également des vues exprimées par les Etats membres, lors des consultations susmentionnées, sur les tendances et le contenu du programme de coopération technique de la CNUCED pour 1995;
- ii) De définir la stratégie et d'examiner le plan pour 1997 et les deux années suivantes à la réunion directive qu'il tiendra au début de 1997;
- iii) De solliciter des contributions au fonds d'affectation spéciale que la CNUCED envisage de constituer en faveur des pays les moins avancés;

---

10/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.2, section B.

- iv) D'encourager les consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et l'Administrateur du PNUD sur des questions concernant le commerce et l'investissement, eu égard en particulier aux objectifs de développement humain durable fixés dans les programmes financés par le PNUD, et de prier le Secrétaire général de l'informer périodiquement du progrès de ces consultations;
- v) De prier le Secrétaire général de la CNUCED, en application du paragraphe 99 du "Partenariat pour la croissance et le développement", de passer en revue les arrangements de coopération existants et de conclure, s'il y a lieu, des arrangements formels, tels que des mémorandums d'accord, avec d'autres organisations internationales compétentes, qui devraient être transparents, être discutés avec les Etats membres et porter sur la création éventuelle d'équipes spéciales interinstitutions; d'accueillir favorablement le programme intégré pour l'Afrique lancé par la CNUCED, l'OMC et le CCI et de proposer une évaluation de sa mise en oeuvre.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session II sur le point 6  
de l'ordre du jour 11/

1. Les activités de coopération technique de la CNUCED ont fait l'objet d'un débat vaste et fructueux. L'échange de vues constructif auquel ont procédé les pays bénéficiaires et les pays donateurs sur l'évolution passée et les perspectives, compte tenu des décisions prises par la Conférence à sa neuvième session au sujet de la coopération technique, était fondé sur les documents (TD/B/43/7 et annexe statistique) établis par le secrétariat.
2. De l'avis général, il était nécessaire de mettre promptement en oeuvre les dispositions convenues à Midrand concernant la coopération technique. Le secrétariat a été prié d'élaborer aussi rapidement que possible le projet de stratégie visant à assurer la concordance des programmes ordinaires et des programmes extrabudgétaires et le plan à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique, en vue de leur examen et de leur adoption par le Conseil au début de 1997 sur la base des observations des délégations et des propositions du Secrétaire général de la CNUCED. Le plan pour 1997 devrait être disponible avant la fin de 1996.
3. La CNUCED avait besoin d'un programme de coopération technique mieux ciblé, déterminé par les priorités de son programme de travail et axé sur les domaines mentionnés au paragraphe 97 du document final de Midrand. Il faudrait à cet égard tenir compte des demandes des pays bénéficiaires. La stratégie et le plan devraient aussi traduire une orientation de la coopération technique vers des activités concrètes qui contribuent effectivement au développement des pays ou des régions.

---

11/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.2, section A.

4. Le Comité de session a aussi pris note des tendances de la mobilisation et de l'utilisation des ressources. Il s'est félicité de l'augmentation des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique par des donateurs bilatéraux et d'autres sources, et a jugé que les ressources devraient continuer d'être mobilisées conformément aux priorités de la CNUCED.

5. La diminution en valeur absolue et en valeur relative des activités d'assistance technique dans les pays les moins avancés, contrairement aux priorités fixées à Midrand, ne laissait pas d'être préoccupante. Eu égard aux décisions de Midrand, les participants étaient tous d'avis que les pays ayant les plus gros besoins - en particulier les pays d'Afrique et les pays les moins avancés - devraient bénéficier en priorité de l'assistance fournie par la CNUCED, et que la stratégie et le plan triennal de coopération technique devraient tenir pleinement compte de cet impératif.

6. La mise en place d'un fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés - considérée comme une initiative susceptible de traduire dans les faits la priorité que la Conférence avait décidé d'accorder aux PMA à sa neuvième session - devrait aussi faire partie de la stratégie et du plan. Certains pays se sont déclarés disposés à envisager favorablement le versement de contributions au fonds. La création d'un tel fonds ne devrait pas ralentir les efforts déployés par le secrétariat pour privilégier les PMA dans les activités de coopération technique entreprises sans le concours du fonds. Les délégations attendaient avec intérêt les consultations qui devaient avoir lieu avec le Secrétaire général sur la question.

7. Les porte-parole des Groupes latino-américain et caraïbe, africain et asiatique craignaient que l'accroissement récent des activités de coopération technique de la CNUCED en Europe centrale et orientale n'ait été préjudiciable aux programmes de la CNUCED destinés aux pays en développement et n'ait compromis l'orientation adoptée par le secrétariat et sa capacité de soutenir ces programmes. Toutes les délégations ont souligné la nécessité de planifier et de mettre en oeuvre le programme de coopération technique de la CNUCED conformément aux dispositions du paragraphe 95 du document final du "Partenariat pour la croissance et le développement".

8. Les représentants des pays en transition attachaient une grande importance aux activités de coopération technique de la CNUCED dans leur région, et convenaient qu'elles ne devraient pas se faire au détriment de l'assistance aux pays en développement.

9. L'accent a été mis fortement sur l'importance du suivi et de l'évaluation pour améliorer l'efficacité de la coopération technique et centrer les activités sur les résultats et l'impact. On a fait valoir qu'une bonne connaissance de l'évaluation était nécessaire pour mettre à profit les leçons de l'expérience dès le stade de la conception.

10. Plusieurs programmes de coopération technique définis dans le document final adopté par la Conférence à sa neuvième session ont été considérés comme des instruments permettant de conseiller et d'aider très utilement les pays bénéficiaires. On a en particulier mentionné qu'une assistance était indispensable au lendemain du Cycle d'Uruguay, notamment dans les domaines nouveaux comme le droit de la concurrence et l'investissement. Certaines

délégations ont souligné la nécessité de fournir une assistance technique dans le secteur du commerce avec les pays non membres de l'OMC, et d'accorder une aide à ceux qui avaient engagé une procédure d'accèsion à cette organisation. Des délégations se sont déclarées satisfaites des programmes suivants : gestion de la dette, EMPRETEC-21, coopération sous-régionale et régionale, TRAINFORTRADE et efficacité commerciale, y compris le SYDONIA et le réseau mondial de pôles commerciaux. Certaines délégations ont préconisé un renforcement des activités de coopération technique relatives aux produits de base, étant donné l'intérêt qu'ils revêtaient pour plusieurs pays en développement, et surtout pour les pays les moins avancés.

11. Plusieurs pays appuyaient la proposition tendant à inviter les pays utilisateurs des logiciels de la CNUCED - SIAM, SYDONIA et SYGADE - à contribuer aux dépenses afférentes à la fourniture d'un service régulier de maintenance et de soutien, étant entendu que le niveau des "redevances pour service rendu" devrait être fonction de la capacité de paiement. D'autres pays étaient toutefois d'avis que cette proposition devait d'abord faire l'objet d'un examen plus poussé. On a demandé que les pays les moins avancés soient dispensés de ces redevances. Certains pays donateurs ont suggéré de développer le principe du partage des coûts pour le financement du programme de coopération technique de la CNUCED.

12. Le Comité de session s'est félicité de la collaboration croissante avec d'autres organisations pour l'élaboration et l'exécution des programmes communs de coopération technique. Le programme CCI/CNUCED/OMC de coopération technique pour le développement du commerce de l'Afrique au lendemain du Cycle d'Uruguay a été notamment cité comme un bon exemple des avantages de la collaboration interinstitutions. La nécessité d'évaluer la mise en oeuvre de ce programme a été soulignée. L'importance de la coopération avec l'ONUDI en matière d'investissements et de développement des entreprises a aussi été relevée.

13. La forte baisse des ressources du PNUD disponibles pour les projets de coopération technique exécutés par la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement suscitait de l'inquiétude. Des délégations ont fait valoir que cette forme de coopération technique pouvait aider à atteindre les objectifs du développement humain durable. A cet effet, une coopération plus étroite entre la CNUCED et le PNUD serait utile pour permettre à la CNUCED de progresser dans la réalisation des objectifs définis à Midrand. Des délégations se félicitaient de la reprise d'un dialogue plus actif entre le PNUD et la CNUCED sur la question. L'accent a aussi été mis sur la possibilité pour les pays bénéficiaires d'inclure des demandes de coopération technique pour le commerce et l'investissement dans leurs programmes nationaux financés par des donateurs extérieurs, y compris le PNUD.

**F. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant**

(Point 7 de l'ordre du jour)

- a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement

A sa 881<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement, compte tenu du rapport verbal présenté par le Président du Comité de session II et avec l'approbation du Bureau, a décidé de renvoyer l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour à sa prochaine session ordinaire.

- b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

Conclusions concertées 438 (XLIII) : Participation d'experts des pays en développement 12/

1. Le Conseil du commerce et du développement a eu un échange de vues sur la question de l'amélioration et du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, en prenant en considération les points exposés dans le document TD/B/43/CRP.3. De l'avis général, il fallait que des experts de chaque région intéressée participent activement aux réunions d'experts prévues dans le "Partenariat pour la croissance et le développement", pour que celles-ci bénéficient de contributions techniques de plus haut niveau. On a reconnu que cela entraînerait des coûts pouvant poser des problèmes aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, et que des mesures devaient être prises pour faciliter la participation d'experts de ces pays, avec notamment l'établissement de conditions de financement prévisibles et stables.

2. Les options présentées dans le document TD/B/43/CRP.3 ont été examinées pendant la discussion. Les délégations étaient d'avis que de nombreuses questions devaient encore être clarifiées, notamment celles du financement à long terme et de l'utilisation éventuelle du budget ordinaire à cette fin. Il a néanmoins été convenu de prendre immédiatement un certain nombre de mesures, à titre provisoire, pour donner effet aux décisions de Midrand. On a également jugé nécessaire d'acquérir une certaine expérience du fonctionnement du nouveau mécanisme intergouvernemental avant de prendre des décisions à long terme sur la question.

3. Concrètement et à titre expérimental, le Conseil a décidé :

- a) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de créer, après consultation des Etats membres, un fonds d'affectation spéciale

---

12/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.4. En adoptant ces conclusions concertées, le Conseil a décidé d'y annexer l'exposé de position présenté par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

aux fins d'améliorer la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED. Les réunions considérées sont celles qui sont indiquées au paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement", qui précise également que : "Les experts devraient être désignés par leur gouvernement, avoir une expérience confirmée et siéger à titre personnel". Le Secrétaire général devrait fonder ses décisions concernant l'amélioration de la participation d'experts des pays en développement sur le principe d'une répartition géographique équitable et des besoins des bénéficiaires;

- b) De prier le Secrétaire général de commencer à solliciter des contributions et de lancer les activités de ce fonds aussitôt que possible;
- c) De prier le Secrétaire général d'étudier des moyens d'accroître la participation d'experts des pays en développement outre le financement des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance. Il faudrait en particulier envisager le recours à des moyens modernes de communication;
- d) De prier le Secrétaire général d'examiner aussi la possibilité d'améliorer encore la participation d'experts des pays en développement par une utilisation judicieuse de la prérogative qu'il possède d'inviter des experts à contribuer aux travaux du secrétariat, en leur permettant de participer également aux réunions d'experts;
- e) De prier le Secrétaire général de présenter au Conseil aussitôt que possible un rapport sur la décision prise à Midrand selon laquelle : "Afin de renforcer les capacités de la CNUCED, notamment dans le domaine de la coopération technique, il faudrait examiner, dans le cadre des règles et règlements financiers de l'Organisation des Nations Unies, de quelle façon réaffecter une partie des économies découlant d'une amélioration de la productivité globale";
- f) D'évaluer, à sa prochaine session ordinaire, après une préparation adéquate, l'efficacité de ces mesures et leurs incidences sur l'amélioration de la participation d'experts des pays en développement, sur la base d'un rapport établi à cet effet par le Secrétaire général;
- g) De décider, à sa prochaine session ordinaire, à la lumière de l'évaluation susmentionnée et de la situation financière du fonds, de mettre en oeuvre ou non des éléments de la première option indiquée dans le document TD/B/43/CRP.3.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

Annexe des conclusions concertées 438 (XLIII)

DECLARATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE 13/

1. Nous remercions le Président du Comité de session II des efforts qu'il a déployés au cours des deux dernières semaines pour aider les délégations à s'entendre sur les questions à l'étude. La délégation des Etats-Unis, qui a pris une part active à chaque réunion, est en grande partie satisfaite des résultats obtenus.
2. Cependant, si elle approuve la création d'un fonds d'affectation spéciale sous l'autorité du Secrétaire général de la CNUCED, pour accroître la participation d'experts des pays en développement aux travaux de l'organisation, elle ne peut s'associer au consensus sur les conclusions du groupe de contact concernant la question du financement. Elle demande donc que ses observations soient annexées aux conclusions concertées du groupe de contact et du Conseil.
3. Comme vous êtes nombreux à le savoir, nous étions près de parvenir à un accord sur de nombreux points d'une sage proposition fondée sur le projet initial du Président, lorsqu'une nouvelle proposition, plus succincte, a été présentée - selon laquelle le Secrétaire général de la CNUCED serait habilité à mettre en place et à administrer un fonds d'affectation spéciale visant à accroître d'une façon générale la participation d'experts aux travaux de la CNUCED. Nous avons fait valoir que cette proposition était déséquilibrée, même si elle avait l'avantage d'être plus simple.
4. La délégation des Etats-Unis a exprimé l'opinion qu'il fallait soit conserver les dispositions détaillées de la proposition initiale qui était sur le point d'être approuvée, et qui tiendrait compte des vues de tous les Etats membres, soit réduire la nouvelle proposition à l'essentiel, c'est-à-dire demander au Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale ayant pour objet d'améliorer la participation d'experts aux travaux de la CNUCED.
5. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés par la délégation des Etats-Unis, nous nous sommes retrouvés avec un texte bâtarde qui comprend des éléments ayant la faveur de certaines délégations, mais qui laisse de côté des questions comme la définition des priorités, la maximalisation des ressources, le partage des coûts et autres points que les Etats-Unis jugent absolument essentiels. Certaines de ces questions avaient fait l'objet d'un accord dans la première version, mais des délégations ont par la suite refusé leur incorporation dans le document final. L'absence de ces éléments fondamentaux rend des paragraphes, qui contiennent par ailleurs des dispositions utiles, contraires à la position soutenue depuis longtemps déjà par les Etats-Unis quant à la participation d'experts en général. D'autres passages, déséquilibrés par ces lacunes, donnent l'impression que les résultats étaient acquis d'avance, ce que nous ne saurions accepter.
6. Plus particulièrement, nous ne pouvons nous associer au consensus sur la dernière phrase du paragraphe 1, selon laquelle la CNUCED devrait établir des

---

13/ Annexée aux conclusions concertées conformément à la décision prise par le Conseil à sa 881<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996.

"conditions de financement prévisibles et stables". Cela signifie clairement que les frais de participation seraient imputés sur le budget ordinaire, puisque c'est là l'unique source de financement véritablement stable et prévisible. La délégation des Etats-Unis s'oppose vivement à cette solution unidimensionnelle. La question aurait pu être réglée par l'ajout de plusieurs modalités demandées par les Etats-Unis pour le fonds d'affectation spéciale, mais d'autres délégations ne voulaient pas les inclure dans le texte final. Par conséquent, la phrase commençant par "avec notamment" devrait être supprimée.

7. La deuxième phrase du paragraphe 2 ne mentionne que deux options, toutes deux fondées sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire. Là encore, le texte témoigne d'un parti pris, qui pour nous, est inacceptable.

8. La dernière phrase de l'alinéa a) du paragraphe 3, qui mentionne "le principe d'une répartition géographique équitable", donne également à penser que le financement des frais de voyage des experts est la seule solution au problème de la participation. Il conviendrait d'ajouter les mots "entre autres" à l'avant-dernière ligne.

9. L'alinéa c) du paragraphe 3, qui porte plus particulièrement sur les frais de voyage et les indemnités de subsistance, suppose le financement de tous les éléments des frais de voyage, au lieu du partage des coûts proposé par les Etats-Unis. Il minimise aussi les nombreuses autres options qui s'offrent pour accroître la participation d'experts aux travaux de la CNUCED. Cet alinéa devrait devenir l'alinéa b) et être modifié comme suit : "De prier le Secrétaire général d'étudier aussi d'autres solutions pour accroître la participation d'experts des pays en développement, y compris le recours à des moyens modernes de communication".

10. Enfin, la dernière phrase de l'alinéa g) du paragraphe 3 suppose là encore un parti pris, car seule est retenue la première option présentée dans le document de séance. Cette option est inacceptable pour plusieurs raisons, et surtout parce qu'elle repose sur l'utilisation du budget ordinaire. La dernière phrase de l'alinéa devrait être modifiée comme suit : "mettre en oeuvre ou non d'autres options, y compris des éléments des options définies dans le document TD/B/43/CRP.3".

11. Comme nous l'avons clairement indiqué dès le début de la session, les Etats-Unis sont favorables à l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale visant à accroître la participation d'experts aux travaux de la CNUCED (première phrase du paragraphe 3 a) des conclusions concertées). Nous ne pouvons toutefois pas nous associer au consensus sur d'autres points correspondant à des considérations générales, à des opinions présentées comme celles de l'ensemble du groupe de contact, à des modalités proposées ou à des options devant être examinées ultérieurement.

12. Nous notons qu'à l'alinéa a) du paragraphe 3, le Secrétaire général est prié de créer le fonds d'affectation spéciale après consultation des Etats membres. Nous profiterons de l'occasion pour lui faire connaître nos vues sur l'établissement du fonds ainsi que les priorités d'emploi pour la mise en place de mécanismes techniques, administratifs et autres visant à accroître la participation d'experts à l'ensemble des travaux de la CNUCED.

**G. Autres questions relatives au commerce et au développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

a) Développement progressif du droit commercial international : vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session, tenue à New York du 28 mai au 14 juin 1996 (A/51/17), qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/3).

Décision du Conseil

2. A sa 880ème séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session (A/51/17).

b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session

3. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session, tenue à Genève du 15 au 19 avril 1996 (ITC/AG(XXIX)/157), qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/4).

4. Le Vice-Président du Groupe consultatif commun (Uruguay) a présenté le rapport et a déclaré que le Groupe avait réaffirmé avec force l'utilité et l'importance du mandat du CCI dans le nouvel environnement commercial et soutenait sans réserve les efforts incessants déployés par le Directeur exécutif pour accroître l'efficacité du CCI, en particulier par des réformes institutionnelles et un resserrement des relations avec les organes de tutelle. Le CCI avait été loué pour ses activités de coopération technique en 1995, qui avaient été jugées pragmatiques, constructives et adaptées aux besoins et au potentiel des pays en matière de promotion du commerce et de développement des exportations. Le Groupe s'était également félicité de l'initiative prise par le CCI de définir un projet d'entreprise et avait pleinement souscrit à la stratégie, aux services de base, aux valeurs et aux méthodes de travail du CCI. Il avait également pris note de la contribution du Centre au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Rappelant qu'il avait souscrit à la proposition de créer un fonds global d'affectation spéciale à sa vingt-huitième session, le Groupe se félicitait de la constitution de ce fonds et du fonctionnement efficace de son comité consultatif.

5. Enfin, le Vice-Président a dit que, comme chaque année, les représentants des gouvernements avaient annoncé à la vingt-neuvième session les contributions volontaires, confirmées ou probables, qui seraient versées au CCI. Au nom du Groupe, il a remercié les Gouvernements du Canada, de la Chine, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse de leur soutien.

## Décision du Conseil

6. A sa 880<sup>ème</sup> séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur les travaux de sa vingt-neuvième session (ITC/AG(XXIX)/157).

### **H. Questions diverses**

(Point 10 de l'ordre du jour)

a) Examen de la politique de publication de la CNUCED

Conclusions concertées 439 (XLIII) : Politique de publication de la CNUCED 14/

1. Le Conseil du commerce et du développement est convenu que ses discussions marquaient le début d'un processus de mise en oeuvre des décisions adoptées à Midrand et que le principal objectif de l'examen était d'accroître la qualité et l'efficacité des publications de la CNUCED et d'obtenir une utilisation optimale des ressources existantes.

2. Le Conseil a approuvé l'approche proposée dans le document TD/B/43/CRP.4, selon laquelle le Secrétaire général de la CNUCED examinerait le rapport de l'équipe spéciale du secrétariat sur les publications, qui lui serait remis en mars 1997, et lui ferait ensuite rapport. Le Secrétaire général de la CNUCED a été prié de présenter un rapport intérimaire au Conseil à sa prochaine réunion directive.

3. A la lumière de ses discussions, le Comité a décidé de demander au Secrétaire général que l'équipe spéciale du secrétariat tienne compte, dans son examen, des éléments ci-après :

- a) Nécessité d'élaborer une politique de communication et d'information cohérente et d'améliorer la commercialisation et la distribution;
- b) Nécessité d'utiliser au mieux les techniques modernes de communication - plus large recours à la diffusion par voie électronique, plus grande présence de la CNUCED sur Internet, et utilisation d'Internet pour des consultations entre experts et l'examen de la documentation, ainsi que pour les communications avec les missions présentes à Genève. Il fallait aussi tenir compte de la situation des pays en développement qui n'avaient pas encore accès à ces techniques;
- c) Nécessité de définir des critères appropriés pour mesurer l'impact et l'utilité des publications - notamment, contrôle régulier des listes de distribution, réponses et réactions de lecteurs, chiffres de vente et analyse systématique de la couverture médiatique;

---

14/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.3, section B.

- d) Nécessité d'un travail continu de collecte de données détaillées sur les mois de travail, les tirages, les coûts d'impression, les lieux d'impression et les exemplaires distribués, à la fois gratuitement et à la vente, pour toutes les publications en série; les renseignements correspondants pour 1996 seront mis à la disposition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la reprise de sa vingt-huitième session, et des estimations détaillées pour les années suivantes lui seront fournies à la première séance de sa vingt-neuvième session et figureront dans le rapport intérimaire mentionné au paragraphe 2 des présentes conclusions concertées;
- e) Aux fins d'une utilisation optimale des ressources, possibilité de faire réaliser des travaux d'impression et de traduction à l'extérieur, y compris dans les pays en développement, chaque fois que cela est économiquement viable;
- f) Disponibilité et distribution en temps voulu des documents dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que qualité des traductions, eu égard au fait que la disponibilité des publications dans ces langues contribue dans une mesure considérable à en optimiser la diffusion et l'efficacité.

881ème séance plénière  
18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session II sur l'examen  
de la politique de publication de la CNUCED 15/

1. Le Comité de session II a tenu des discussions approfondies sur la politique de publication de la CNUCED, à partir du document du secrétariat intitulé "Examen de la politique de publication de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.4). Il a été noté que ces discussions se déroulaient dans le contexte de trois processus parallèles intéressant la CNUCED :

- a) L'examen des publications décidé à la neuvième session de la Conférence et actuellement mené par le Conseil du commerce et du développement;
- b) L'examen en cours par l'Assemblée générale de la politique de publication à l'échelle du système des Nations Unies;
- c) L'examen par l'équipe spéciale constituée par le Secrétaire général de la CNUCED, dans le cadre de l'examen de l'efficacité actuellement mené dans l'ensemble du système des Nations Unies 16/.

---

15/ Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.3, section A.

16/ Pour les modalités de cet examen, voir "UN 21 - Progress Report of the Efficiency Board to the Secretary-General" (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.96.I.28.

2. De l'avis général, l'examen devait être replacé dans le contexte de l'amélioration de la politique générale de communication et d'information de la CNUCED. Les délégations estimaient que l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer une équipe spéciale sur les publications dans le cadre de l'examen de l'efficacité serait utile pour mener à bien ce processus. Elles ont reconnu la qualité généralement élevée des publications de la CNUCED.

3. Des propositions ont été avancées au Comité par des délégations ou les porte-parole de différents groupes - notamment l'adoption de mesures pour accroître la part des ventes dans la distribution, en tenant compte du prix de vente et du coût de publications particulières par rapport à ceux de publications analogues; l'instauration d'une coopération avec d'autres organisations internationales pour la collecte de statistiques; la possibilité d'utiliser des matières premières et des procédés de production écologiques, sur la base d'une analyse de rentabilité; l'élimination des chevauchements par une rationalisation des publications de la CNUCED.

4. Quelques délégations étaient d'avis que le Conseil devait davantage s'attacher à hiérarchiser et à rationaliser le programme de publication de la CNUCED. Elles ont suggéré que le secrétariat contribue activement à la définition des priorités. D'autres délégations ont toutefois exprimé l'opinion que les priorités devaient être déterminées par les Etats membres dans les divers organes intergouvernementaux responsables de la substance traitée dans les publications considérées, et qu'en outre, une hiérarchisation des publications n'était peut-être ni nécessaire ni commode.

b) Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

A sa 881<sup>ème</sup> séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport verbal du Président du Comité de session II sur le point 10 b), et a décidé que le secrétariat distribuerait immédiatement le document qu'il avait été prié d'établir sur la question pour les consultations du Bureau du Conseil. Le Secrétaire général de la CNUCED a été invité à inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion directive du Conseil.

**II. QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

**A. Ouverture de la session**

1. La quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 7 octobre 1996 par M. William Rossier (Suisse), président sortant du Conseil.

**B. Election du Bureau 17/**

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. A sa 875ème séance plénière (séance d'ouverture), le 7 octobre 1996, le Conseil a élu par acclamation M. Patrick Sinyinza (Zambie) président du Conseil pour la durée de la quarante-troisième session.

3. Egaleme nt à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 vice-présidents et le rapporteur composant, avec le Président, le Bureau du Conseil à sa quarante-troisième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président : M. Patrick Sinyinza (Zambie)

Vice-Présidents : M. Anton Bebler (Slovénie)  
M. Krit Garnjana-Goonchorn (Thaïlande)  
Mme Arundhati Ghose (Inde)  
M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni)  
M. Andrei Kolossovsky (Fédération de Russie)  
M. Alexander A. Kravetz (El Salvador)  
M. Björn Skogmo (Norvège)  
M. Daniel L. Spiegel (Etats-Unis d'Amérique)  
M. Fisseha Yimer Aboye (Ethiopie)  
M. Jun Yokota (Japon)

Rapporteur : Mme Violeta Fonseca de Sanabria (Venezuela)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

**C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. A sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de sa session, figurant dans les documents TD/B/43/1 et Add.1 (voir l'annexe I).

6. A la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux de la session (TD/B/43/1/Add.2), il a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

Comité de session I :

Point 4 : Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :

---

17/ Les membres du Bureau sont désormais élus pour une période d'un an à compter de l'ouverture de la session du Conseil.

- a) Examen de l'application du Programme
- b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les PMA membres de l'OMC à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay

Point 5 : Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

Comité de session II :

Point 6 : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Point 7 : Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :

- a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement 18/
- b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

Point 10 : Questions diverses

- Examen de la politique de publication de la CNUCED
- Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

Comité de session I

7. A sa lère séance, le Comité de session I a élu le bureau ci-après :

Président :	M. Bozorgmehr Ziaran (République islamique d'Iran)
Vice-Président/Rapporteur :	M. Rénauld Clérismé (Haïti)

---

18/ Voir également à ce sujet le paragraphe 9 plus loin.

Comité de session II

8. A sa lère séance, le Comité de session II a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Markus Kummer (Suisse)

Vice-Président/Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

9. A la même séance, conformément à la recommandation adoptée par le bureau du Conseil à sa réunion de présession du 4 octobre 1996, le Comité de session II a décidé de renvoyer à une date ultérieure l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour (Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement), afin de donner le temps au secrétariat de bien préparer cette question 19/.

10. A sa 881ème séance plénière (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a pris note des rapports des comités de session I (TD/B/43/SC.1/L.1 et Add.1 et 2) et II (TD/B/43/SC.2/L.1 et Add.1), et a décidé de les incorporer dans le rapport final sur sa quarante-troisième session.

**D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

11. A la même séance, le Conseil a adopté le rapport du bureau sur les pouvoirs des représentants participant à la quarante-troisième session (TD/B/43/10).

**E. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil**

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

12. A la même séance, le Conseil, à la lumière des consultations tenues par le Président avec le Secrétaire général de la CNUCED à ce sujet et compte tenu du fait que la quarante-quatrième session du Conseil aurait lieu un an plus tard, a autorisé son président à établir dans le courant de l'année un projet d'ordre du jour provisoire pour cette session, en consultation avec le Secrétaire général, et à le présenter au bureau. Ce projet serait ensuite soumis pour approbation au Conseil à sa prochaine réunion directive, pendant le premier trimestre de 1997.

**F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) Examen des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

13. A la même séance, le Conseil a noté que le Secrétaire général de la CNUCED avait reçu de la Lituanie une communication indiquant que ce pays

---

19/ Voir la section I.F ci-dessus.

souhaitait être inscrit sur la liste D, ce qui avait été fait après consultations.

14. Le Conseil a également noté que son président avait reçu une demande de la Hongrie qui souhaitait passer de la liste D à la liste B. Des consultations avaient été engagées à ce sujet, dont les résultats seraient communiqués au Conseil à une réunion directive ou une session ordinaire future.

b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

15. A sa 880ème séance plénière, le 16 octobre 1996, le Conseil a noté qu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes d'admission d'organismes intergouvernementaux. Il a également noté qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce des céréales, le Conseil international du blé, auquel le Conseil avait accordé un statut à sa deuxième session, avait été rebaptisé Conseil international des céréales.

c) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

16. Egalement à sa 880ème séance plénière, le Conseil a approuvé les demandes de désignation de sept organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur et a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/43/R.1) et du Bureau, de les classer comme suit, en application des alinéas a) et b) du paragraphe 12 de sa décision 43 (VII) :

Catégorie générale : Fonds mondial pour la nature (WWF International) (TD/B/43/R.1/Add.2); Conseil international de l'action sociale (CIAS) (TD/B/43/R.1/Add.3); Organisation internationale de perspective mondiale (TD/B/43/R.1/Add.4); Association des centres du commerce international (WTCA) (TD/B/43/R.1/Add.5); Institut de coopération scientifique avec les pays en développement (ISICODEC) (TD/B/43/R.1/Add.6); et Global Traders Conference (GTC) (TD/B/43/R.1/Add.7).

Catégorie spéciale : Organisation des ports maritimes européens (ESPO) (TD/B/43/R.1/Add.1), qui pourra participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

17. Le Conseil a été informé que les documents susmentionnés avaient été déclassés.

18. Le Conseil a également noté qu'à la suite de consultations avec l'Etat membre concerné (Belgique), le Secrétaire général de la CNUCED avait inscrit le Centre national pour la coopération au développement (NCOS) sur le registre des organisations nationales non gouvernementales visé aux sections III et IV de sa décision 43 (VII). Des renseignements généraux sur cette organisation avaient été présentés au Conseil dans le document TD/B/43/L.1.

19. Le Conseil a également noté que, pour que le classement des organisations non gouvernementales de la catégorie spéciale cadre avec le nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED procéderait à des consultations avec les organisations concernées pour

connaître leurs vœux concernant leur association future avec la CNUCED, notamment leur participation aux travaux des nouvelles commissions, et lui ferait rapport lors d'une réunion directive.

20. Le Conseil a noté en outre que le Conseil économique et social, à sa dernière session, avait adopté la résolution 1996/31 intitulée "Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales", mettant à jour les dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales visées par sa résolution 1296 (XLIV) du 23 mai 1968. A ce sujet, le secrétariat de la CNUCED reverrait les dispositions concernant la participation d'organisations non gouvernementales aux activités de la CNUCED (décision 43 (VII) du Conseil en date du 20 septembre 1968) et lui ferait rapport lors d'une réunion directive.

21. A la même séance, le Conseil a pris note des modifications apportées aux noms des organisations non gouvernementales ci-après :

- a) Le Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne (COMITEXTIL), classé dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa douzième session, avait été rebaptisé EURATEX (European Apparel and Textile Organisation) et englobait désormais les European Largest Textile and Apparel Companies (ELTAC) et l'European Clothing Association (ECLA).
- b) La Fédération internationale des mineurs (FIM), classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à sa treizième session, avait fusionné avec la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses, et s'appelait maintenant Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses.
- c) L'Association européenne pour le commerce des produits de jute, classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa dixième session, était devenue l'European Association for the Trade in Jute and Related Products.
- d) L'Association des constructeurs de bateaux de l'Europe de l'Ouest, admise dans la catégorie spéciale à la première partie de la trente-quatrième session du Conseil, avait été rebaptisée Association of European Shipbuilders and Shiprepairers, mais conservait le même sigle en anglais (AWES).
- d) Examen du calendrier des réunions

22. A sa 881ème séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1996 et a pris note, à des fins de planification, du projet de calendrier indicatif pour 1997 (TD/B/43/CRP.2). Il a autorisé le Bureau à y apporter les changements qui pourraient se révéler nécessaires.

e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

23. A la même séance, le Conseil a noté que les décisions prises à sa quarante-troisième session n'auraient pas d'incidences financières.

**G. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session**

(Point 11 de l'ordre du jour)

24. Toujours à la séance de clôture, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa quarante-troisième session (TD/B/43/L.2 et Add.1 à 3), sous réserve des modifications que les délégations pourraient apporter au résumé de leurs déclarations. Conformément à l'usage, il a autorisé le Rapporteur à le parachever et, sous l'autorité du Président, à établir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale des Nations Unies.

**ANNEXES**

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION**

1. Questions de procédure :
  - a) Election du Bureau
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
  - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
  - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil
2. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays d'Asie de l'Est en matière de développement
4. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
  - a) Examen de l'application du Programme
  - b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les PMA membres de l'OMC à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique
6. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
7. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
  - a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement
  - b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
  - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session
  - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes
  - a) Examen des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale
  - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
  - c) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
  - d) Examen du calendrier des réunions
  - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session.

Annexe II

PARTICIPATION \*/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Guatemala
Afrique du Sud	Haïti
Algérie	Honduras
Allemagne	Hongrie
Angola	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Australie	Iraq
Autriche	Irlande
Bahreïn	Islande
Bangladesh	Israël
Bélarus	Italie
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne
Bhoutan	Jamaïque
Bolivie	Japon
Brésil	Jordanie
Bulgarie	Kenya
Cameroun	Liban
Canada	Lituanie
Chili	Luxembourg
Chine	Madagascar
Chypre	Malaisie
Colombie	Malte
Congo	Maroc
Costa Rica	Maurice
Croatie	Mexique
Cuba	Mongolie
Danemark	Myanmar
Dominique	Népal
Egypte	Nicaragua
El Salvador	Nigéria
Equateur	Norvège
Espagne	Oman
Etats-Unis d'Amérique	Ouganda
Ethiopie	Pakistan
Ex-République yougoslave de Macédoine	Panama
Fédération de Russie	Paraguay
Finlande	Pays-Bas
France	Pérou
Ghana	Philippines
Grèce	Pologne
	Portugal

---

\*/ La liste des participants porte la cote TD/B/43/INF.2.

Qatar	Soudan
République arabe syrienne	Sri Lanka
République de Corée	Suède
République populaire démocratique de Corée	Suisse
République tchèque	Thaïlande
République-Unie de Tanzanie	Trinité-et-Tobago
Roumanie	Tunisie
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Turquie
Sénégal	Ukraine
Sierra Leone	Uruguay
Singapour	Venezuela
Slovaquie	Viet Nam
Slovénie	Yémen
	Zambie
	Zimbabwe

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Estonie  
Kazakstan  
Saint-Siège

3. La Commission économique pour l'Europe était représentée à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Fonds monétaire international  
Union internationale des télécommunications  
Organisation des Nations unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique  
Association européenne de libre-échange  
Communauté des Caraïbes  
Communauté européenne  
Fonds commun pour les produits de base  
Organisation de l'unité africaine  
Organisation arabe du travail  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Union du Maghreb arabe

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises  
Association internationale du barreau  
Chambre de commerce internationale  
Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)  
Confédération internationale des syndicats libres  
Conseil international du droit de l'environnement  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Consumers International  
Société internationale de télécommunications aéronautiques

-----